

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jérémie Gadoury

<https://www.cadre21.org/membres/a14a24ac2f6505bf29cff58b>

Date d'obtention : 2023-03-17 16:26:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Nous devons en aucun cas regarder les photos\vidéos. Il faut suivre les étapes du protocole SEXTO. S'il s'agit d'un geste malveillant, confisquer l'appareil et contacter immédiatement la police. S'il s'agit d'un geste impulsif, suivre les étapes du protocole et contacter la police. Intervenir si la situation m'est dénoncée à l'intérieur de l'établissement. Nous devons limiter la diffusion du contenu et préserver l'identité des personnes concernées.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Tout, je n'étais pas outillé pour intervenir dans ces situations. Je dois tout de même attendre de compléter la formation avant de pouvoir utiliser la trousse SEXTO. Je me sens beaucoup plus en confiance et outillé si une situation de SEXTO survient avec mes élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Nous devons en aucun cas regarder les photos\vidéos. Il faut suivre les étapes du protocole SEXTO. S'il s'agit d'un geste malveillant, confisquer l'appareil et contacter immédiatement la police. S'il s'agit d'un geste impulsif, suivre les étapes du protocole et contacter la police. Nous devons limiter la diffusion du contenu et préserver l'identité des personnes concernées.